

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

9^e rencontres nationales des Conseils de Développement

31 MARS - 1^{er} AVRIL 2011

ANGOULÊME

espace Carat



JEUDI 31 MARS

- > 9h - 11h **Accueil des participants et petit déjeuner de bienvenue**
- > 11h **Introduction et ouverture des Rencontres sur « Les réformes, de rapport en projet de loi : territoires et participation, quel devenir ? »**
- > 11h45 **Table ronde « Comment valoriser la participation citoyenne au moment des réformes et au delà ? »**
- > 12h45 **Présentation de l'ouvrage du CERTU**
- > 13h - 14h30 **Déjeuner**

- > 14h30 - 16h30 **Déroulement des ateliers de réflexion**
- > 17h - 18h30 **Moments d'échanges entre les Conseils de Développement, visite des stands et de l'espace multimédia.**
- > 19h **Visite du musée de la Bande Dessinée**
- > 20h30 **Moment convivial et dîner à la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image**

VENDREDI 1^{er} AVRIL

- > 8h30 - 9h30 **Accueil**
- > 9h30 - 11h **Continuité du travail en ateliers de réflexion**
- > 11h - 12h **Synthèse des ateliers en plénière**
- > 12h - 12h45 **Table ronde en présence d'élus et de représentants d'organismes institutionnels (ACUF, ADCF, AFNAU, APFP, CESER Poitou-Charentes : à confirmer) pour réagir aux propositions issues des ateliers**
- > 13 h **Clôture des Rencontres**
- > 13h15 **Déjeuner**

LE CONTENU DES ATELIERS

Afin d'illustrer les thèmes des ateliers, d'abonder le débat, de favoriser les questionnements, nous souhaitons faire témoigner les Conseils de Développement volontaires.

Aussi si vous êtes intéressés pour présenter votre témoignage issu de vos travaux (action, avis contributions, manière de travailler...), nous vous remercions de bien vouloir nous l'indiquer sur le bulletin d'inscription ci-joint. Nous prendrons contact avec vous pour organiser votre intervention.

ATELIER 1

Nouvelles coopérations territoriales, nouveaux territoires de projets, inter-territorialité, la place des Conseils de Développement ?

par le CD de La Rochelle

Problématique : **Interterritorialité : comment les citoyens s'y inscrivent ?**

Les réformes en cours ont pour objectifs de rationaliser les périmètres et les financements publics, de clarifier les compétences de chaque collectivité. En conséquence, on assiste à un développement de coopérations interterritoriales de projet dans lesquelles les Conseils de Développement peuvent jouer le rôle d'interface entre territoires et permettre une vraie gouvernance dans l'élaboration des décisions dans ces nouveaux espaces de coopérations. Ils peuvent également être le vecteur des relations entre espace urbain/périurbain ou espace rural/urbain et permettre un franchissement de ces frontières traditionnelles qui sont de moins en moins réelles du fait d'une mobilité accrue.

ATELIER 2

Enjeux de société, les Conseils de Développement : de nouveaux veilleurs ?

par le CD Grand Poitiers

Problématique : **Veiller pour éclairer et réveiller.**

Comment se mettre en situation de veille (autosaisine, observation partagée, conditions d'écoute, construction des scénarii...) ? Comment mettre le citoyen au cœur des évolutions, le rendre acteur et ainsi construire de l'intelligence collective au service d'un meilleur futur ? Quel décryptage peut-on alors faire des grands enjeux de société qui mériteraient d'être traités et portés par les Conseils de Développement à l'horizon des 10-15 ans ?

« Qui ne se préoccupe pas de l'avenir lointain, se condamne aux soucis immédiats. » citation de Confucius- Extrait des Entretiens. La prospective est une méthode, mais c'est plus encore, un état d'esprit, une culture. C'est un outil collectif destiné à faire converger les aspirations de chacun dans l'expression d'un chemin collectif partagé et assumé par tous. Aussi, dans un contexte perçu comme menaçant (3 crises simultanées) et difficile à décrypter (complexité des politiques), comment les Conseils de Développement peuvent-ils, par la prospective, aider à une meilleure maîtrise des choix stratégiques d'un territoire ?

ATELIER 3

Valoriser l'expertise d'usage et l'expertise citoyenne au bénéfice du débat public.

par le CD Grand Angoulême

Problématique : **Comment légitimer l'expertise de la société civile et sa prise en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ?**

Qu'est ce qu'une expertise d'usage ? Une expertise citoyenne ? Une réflexion sur la définition des concepts est nécessaire. La multiplication des instances participatives est-elle vraiment source de démocratie participative ? Comment la légitimer ? Comment faire reconnaître ces formes d'expertises ? Quels sont les freins et atouts à la reconnaissance ? Comment la mettre en œuvre, la valoriser ?

Comment construire une participation citoyenne réelle ? Selon quelle stratégie ?

Le Conseil de Développement est un lieu où le recueil des besoins collectifs sociaux peut être réalisé. Il peut ainsi travailler à la construction d'une culture commune des réalités de la société locale et des tendances de son évolution entre élus et citoyens.



LE CONTENU DES ATELIERS

ATELIER 4

Le droit à l'expérimentation : Innover et expérimenter pour des politiques publiques adaptées aux réalités locales.

par le CD de Niort

Problématique : **les Conseils de Développement ont une expertise sur les besoins collectifs et sociaux d'un territoire.**

Comment inventer et construire des réponses alternatives ? Comment rendre les citoyens créatifs ? Quels rôles peuvent-ils jouer dans la construction de réponses alternatives à de grandes questions de société.

Comment animer l'expression et la rendre collective ?

ATELIER 5

sous réserve

Conseils de Développement de Pays à l'heure de la réforme territoriale : quel devenir ?

La suppression de l'article 22 de la LOADDT prévu dans le cadre de la réforme territoriale va fragiliser ces espaces de coopérations, de rencontres des acteurs, de construction d'intelligence collective que les Conseils de Développement des Pays ont su créer. Les démarches initiées par ces acteurs ont, depuis une dizaine d'années, mis les territoires en mouvement. Des dynamiques et des habitudes de coopérations, de travail collectif commencent à naître. Comment les conserver ? Comment rester légitime au regard des élus locaux, si l'existence législative des Pays n'est plus ?

Aussi, cet espace d'échange pourrait être le lancement d'une dynamique nationale des Conseils de Développement de Pays au sein de la coordination nationale, pour répondre à leurs problématiques propres liées aux espaces ruraux et trouver des réponses collectives appropriées.

INFORMATIONS UTILES

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le montant de l'inscription pour les deux jours est de : 60 euros par personne, pour les membres des Conseils de Développement de Communautés et les Communautés.

(40 euros par personne pour une seule journée),

40 euros par personne, pour les membres des Conseils de Développement de Pays et les Pays.

(25 euros par personne pour une seule journée),

A noter que l'inscription est pour un seul atelier pour l'ensemble des deux journées.

LA NAVETTE

Des navettes gratuites seront à votre disposition durant les deux jours, pour faciliter vos déplacements entre l'espace Carat (lieu des Rencontres) et le centre ville d'Angoulême.

L'HÉBERGEMENT

Vous pouvez effectuer vos réservations directement auprès de :

Office de Tourisme du Pays d'Angoulême

Place des Halles - 7 bis rue du Chat - B.P. 222

16007 Angoulême Cedex 7

Téléphone : 05.45.95.16.84 - Fax : 05.45.95.91.76

secretariat@angouleme-tourisme.com

(voir fiche jointe)

Chambres d'hôtes gîtes de France

www.vacances-en-poitou-charentes.com

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Viviane FLATREAU, Aurélie BARTHELOT

Conseil de développement du Grand Angoulême

Boulevard Besson Bey -16 023 Angoulême Cedex

Tel. : **05 45 93 08 29**, fax : 05 45 38 57 87

Courriel : **a.barthelot@grandangouleme.fr**

9^e rencontres nationales des Conseils de Développement
31 MARS - 1^{er} AVRIL 2011
ANGOULÊME